

Notre village, c'est...

Madame, Monsieur chers concitoyens,

Vous nous avez renouvelé votre confiance en mars dernier en nous confiant un nouveau mandat de six ans. Le résultat du scrutin 91% des votants mais surtout près de 60 % des inscrits nous oblige et m'oblige personnellement.

Nous serons les élus de tous les citoyens, recherchant l'intérêt général avant tout.

Nous chercherons à rassembler et à cultiver les moyens de vivre ensemble agréablement et espérons que cette orientation sera la devise de tous nos concitoyens.

Le conseil municipal dans sa séance du 23/04/2026 a voté le budget sans augmenter les taux d'impositions en adaptant nos dépenses à nos ressources.

La période est un peu compliquée en termes budgétaires, les subventions se font rares et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir investi en travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux quand les financements étaient plus abondants. L'aspect et la praticité de la place, le marché du lundi et jeudi, le bon état des bâtiments publics en sont les résultats flagrants.

Je me tiens personnellement à votre disposition pour toute démarche que vous jugeriez utile.

Bien à vous

Thierry Simon, Maire de Lacapelle-Cabanac

06 07 47 83 91

... une nouvelle équipe



De gauche à droite: Bernard de Frémenville; Robert Leymonie, Ann-Mary Goudonnet, Elvire Garnier, Élodie Garnier, Thierry Simon, Julien Metz, Veronica Gieben, Sylvain Blanchet, Claudine Lecomte, Lisa Stakato, Julien Nollet, Stéphane Delcoustal.

Le 15 mars dernier vous avez élu une nouvelle équipe autour de Thierry Simon pour les six prochaines années. Une équipe à votre écoute et votre disposition.

...un nouvel accueil à la mairie



Une nouvelle secrétaire de mairie nous a rejoint depuis février. Stéphanie Delmouly vous recevra aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (les mardi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h30)

... un label pour notre éco-quartier en construction.



Une initiative originale et un concept innovant font de notre village un exemple de développement éco responsable. Aujourd'hui candidat au Label de l'Etat.

... investissements 2026

Sécurité :

Pose d'un défibrillateur dans le hall de la salle des fêtes

Mise aux normes de l'installation électrique du café,

Changement des abat-sons de l'église qui menacent de tomber

Préparation de l'avenir

Réflexion et étude de l'aménagement de la maison du centre bourg

Rejointoiement de l'escalier de la boulangerie pour éliminer les infiltrations.

... un lieu de rencontre

Notre paysan boulanger est reconnu et apprécié sur tout le plateau pour la qualité de ses produits et les propose deux fois par semaine (les lundis et jeudis de 17h à 19h). les mêmes jours, nos maraichers locaux vendent leurs légumes BIO. Vous trouverez aussi œufs, charcuteries et produits cuisinés locaux.

Un sympathique marché très dynamique !



Notre café associatif « en haut des marches » est un lieu de rencontre et d'échanges très apprécié et favorise le dialogue dans la bonne humeur



C'est aussi un lieu d'expositions temporaires pour faire découvrir tous les talents locaux et au-delà.

... la sécurité du quotidien

Une sécurité assurée

INFORMATION ÉLU
#PRÉSENTPOURLESÉLUS
Commune de : 46142 LACAPELLE CABANAC

Ministère de l'Intérieur
Gendarmerie

Période P-1 : 01/01/2024 à 31/12/2024
Période P : 01/01/2023 à 31/12/2023

SÉCURITÉ ROUTIÈRE		INTERVENTION		DÉLINQUANCE		PRÉVENTION		PRÉSENCE	
P-1	P	P-1	P	P-1	P	P-1	P	P-1	P
Nombre total d'infractions	1	1	5	9	0	0	0	0	0
Dont infractions stupéfactifs-Alcool	0	0	Dont attentats violences intrafamiliales	0	0	Dont actions de prévention en heures / gendarmerie	0	0	0
Total heures de sécurité routière	0	2	Dont accidents de circulation routière	0	1	Total heures / gendarmerie sur la commune	31	38	0
Nombre d'accidents corporels	0	0	Dont tapages	1	0				
Nombre de Tués	0	0	Dont divagations	0	0				
Nombre de Blessés	0	0	Dont invasions publiques et manifestations	0	0				
			Dont vols liés aux véhicules	0	0				
			Dont destructions et dégradations	1	0				
			Dont dépôt d'ordures ou déchets	1	0				

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Ministère de l'Intérieur
Gendarmerie

PÉRIODE

Correspond à une comparaison entre deux périodes identiques pour l'année -1 (P-1) et l'année en cours (P).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque ou mène une victime (personne nécessitant des soins médicaux).
- Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédées dans les 30 jours qui ont suivi.
- Blessés : blessés nécessitant des soins médicaux.

INTERVENTION

Transport, constatations et mesures prises d'une patrouille de gendarmerie suite à son engagement d'initiative ou à la demande d'une personne.

DÉLINQUANCE

Attentes aux biens : escroqueries, appropriation ou destruction d'un bien appartenant à autrui.

PRÉVENTION / PRÉSENCE

- Prévention : ensemble des actions mises par les gendarmes visant à empêcher la commission ou la réitération d'un fait se rapportant sur la mise en œuvre de mesures préventives et dissuasives.
- Présence gendarmerie : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

Les résultats de la gendarmerie sur les deux dernières années permettent de constater que notre commune est très tranquille. Tant mieux

Concernant la vitesse observée sur la D5

A notre demande le conseil départemental a posé un enregistreur de vitesse sur la D5, dans le bourg à la sortie vers Mauroux.

Les vitesses observées sont beaucoup trop importantes. Près de trois véhicules sur quatre dépassent la vitesse autorisée.

Le département nous propose de faire établir une proposition technique d'aménagement par leur bureau d'étude et de poser une chicane provisoire. Ces propositions ont été acceptées

Le plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est la mise en sécurité des habitants lors d'événements graves (feux de forêt, accidents de la route, orages violents entraînant des dégâts matériels...).

Ce Plan, quand il est activé, sollicite la mobilisation de toute l'équipe municipale, dirigée par Mr le Maire (Thierry SIMON) ainsi que les bénévoles désignés.

Nous allons le remettre à jour très bientôt, le précédent datant de 2020, en y intégrant les nouveaux habitants de la commune.

Le débroussaillage, obligation légale.

Attention aux risques d'incendie

...la gestion des déchets.

Les bonnes pratiques



Malgré les efforts de tous, il existe encore quelques incivilités. Certains déchets ne doivent pas être mis dans nos containers gris réservés aux déchets organiques et non recyclables et les containers verts sont réservés exclusivement aux emballages recyclables. Tout le reste doit être conduit en déchèterie sous peine de se voir refuser le ramassage par l'organisme compétent.



Un exemple de déchets « non conformes »

**vous les reconnaissez ? dites-le-nous !
envoyez vos réponses à la mairie...**

